

Conseil Municipal
Séance publique 03/02/25

/ Délibération DEL25_02_03_15

AFFAIRES CULTURELLES. La Machinerie. Autorisation à solliciter l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djlannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

Depuis 2019, La Machinerie, Régie autonome personnalisée (RAP) qui réunit le Théâtre et Bizarre ! est reconnue « Scène conventionnée d'intérêt national – mention Art et création », par le ministère de la Culture.

Cette appellation donne lieu à la signature d'une Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre les tutelles (l'État, la Ville) et la Régie, laquelle formalise les engagements pris par La Machinerie en terme d'objectifs artistiques. Pour rappel, cette appellation est attachée non pas à l'établissement, ni à la Ville, mais au projet artistique et culturel porté par la direction de La Machinerie. Ce label est attribué pour une durée de quatre ans renouvelable.

En 2023, cette convention a été reconduite, et trois axes ont été particulièrement définis comme prioritaires :

- le soutien apporté à la création artistique et la diffusion par le biais de résidences, d'aides à la création, de coproductions, dans le champ des écritures urbaines et contemporaines,
- les programmations complémentaires entre les deux lieux : le Théâtre et Bizarre,
- l'accompagnement des amateurs.

Cette convention était conclue sous la responsabilité artistique de la directrice de la Régie, les articles 2 et 15 précisant sa suspension en cas de départ du directeur, et la possibilité, après nomination d'un nouveau dirigeant, de demander le renouvellement de la convention.

Suite au renouvellement de la direction de La Machinerie, il convient donc, dans un premier temps de réitérer la demande d'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » auprès du ministère de la Culture. Dans un second temps, une nouvelle CPO devra être formalisée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29 ;

Vu le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 17 décembre 2019 relative à la CPO 2019-2022 ;

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 9 octobre 2023 relative à la CPO 2023- 2026 ;

Vu la délibération n°43 du Conseil municipal du 3 juin 2024 relative à la désignation de la directrice de la RAP La Machinerie ;

Considérant le soutien de la Ville de Vénissieux en matière de politique culturelle et la qualité du programme artistique et culturel développé par la régie La Machinerie ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur BRAIKI, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter, auprès du ministère de la Culture, le renouvellement de la demande d'appellation de scène conventionnée d'intérêt national pour La Machinerie.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET